

# La Feuille Manotaise

Janvier 2010



Le mot du maire :

Bulletin d'informations municipales

En ce début d'année, je vous adresse à tous, mes vœux de santé, de bonheur et de réussite. Je souhaite, à chacun de vous, de pouvoir réaliser ses projets, de s'épanouir, et de trouver l'aide et l'affection dont il a besoin auprès de ses proches.

Pour l'équipe municipale, nous souhaitons continuer à vous informer sur la vie de la commune.

Comme vous le verrez bientôt, avec l'aménagement de la traverse et de la place du bourg, 2010 sera une année de travaux à Manot !

Malheureusement, pour des raisons budgétaires bien compréhensibles, cette première opération devrait débuter au carrefour et s'arrêter à la poste. Rassurez vous, il n'y aura pas de laissés pour compte, je demande à tous, et particulièrement aux riverains, un peu de patience et de compréhension : Manot ne s'est pas construit en un jour, la rénovation ne peut pas se faire en un an !

Nous sommes contraints d'adapter le rythme du programme des travaux à nos réelles possibilités économiques sans trop endetter la commune. Restez confiants, nous y arriverons peu à peu.

L'année 2010 devrait voir le dossier du plan local d'urbanisme, après la phase diagnostic, aborder une phase plus concrète par la création du plan d'aménagement et de développement durable.

Vous trouverez aussi à l'intérieur de ce bulletin, en détail, toutes les réalisations 2009.

Pour cette nouvelle année, nous nous efforcerons de faire ce qui est nécessaire, utile à notre commune et à ses habitants. Vous pourrez compter sur notre détermination et notre mobilisation.

Plus que jamais, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2010.

Jean-Luc DEDIEU

# Les programmes réalisés en 2009

Durant l'année 2009, nous avons pu réaliser l'ensemble des opérations que nous avons programmées et annoncées :

- la commune a acquis des terrains autour du garage communal et fait procéder à leur nettoyage. L'aménagement du garage a été poursuivi. La prochaine étape sera l'aménagement d'un parking pour le cimetière, et la pose d'une clôture autour des services techniques.

- L'acquisition des bâtiments Divernet a été finalisée. Différents travaux ont été réalisés : peintures intérieures, appuis de fenêtres, reprise des dalles et descentes, séparation de la cour pour empêcher l'accès aux bâtiments en mauvais état. Une nouvelle famille a ainsi pu s'installer à Manot. Les terrains acquis dans la même opération vont permettre l'extension déjà envisagée du cimetière. Une réflexion est engagée sur l'aménagement de cette zone.

La remise en état des toitures des bâtiments annexes a été commandée.

- La signalétique des entreprises a été poursuivie.

École : La garderie a été mise aux normes électriques. Le chauffe eau de la cantine sera remplacé dans le prochain exercice.

- La poste : La toiture a été refaite, les menuiseries du logement ont été remplacées par des menuiseries à double vitrage. La partie accueil de l'agence postale a été repeinte et retapissée par les agents de la commune.

- Logement du bâtiment commercial : deux portes et volets ont été changées.

- Le réseau pluvial a été largement amélioré au village des Vergnes et à La Grange.

- De nombreuses buses pour les entrées de champs ont été posées par les employés communaux.

- Équipement de la Commune : nous avons fait l'acquisition d'une perche éla-gueuse, d'un aspirateur professionnel, d'un nettoyeur haute pression, d'un tracteur tondeuse

- La commune s'est également dotée d'une imprimante laser recto verso qui nous permettra d'économiser le papier, d'une imprimante A3, d'un portable et d'un vidéo-projecteur.

## Décharges Sauvages

Vous avez pu remarquer que les alentours du garage communal ont été nettoyés. **Nous rappelons que les dépôts de toute nature sont interdits.**

Des déchetteries sont à votre disposition, gratuitement pour les particuliers, à Confolens et à Roumazières.

Elles sont ouvertes du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf le mardi matin et le jeudi toute la journée.

On vous demandera simplement de trier vos déchets et de les déposer dans les bennes prévues à cet effet.

## Élections Régionales :

Elles auront lieu les 14 et 21 mars 2010. Il s'agit d'un scrutin de listes à deux tours.

Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans, mais leur mandat risque de n'être que de 4 ans si la réforme des collectivités territoriales est votée comme prévu, car il faudrait alors élire les nouveaux conseillers territoriaux.

# Village de Vacances

## Tarifs 2010

### Location d'un chalet 6 personnes :

la semaine haute saison : 350 € Juillet-Août, la semaine moyenne saison 250 € Juin-Septembre, La semaine hors saison 210 €

Le mois, en dehors des périodes de location saisonnière 450 € (au lieu de 430 €)

La nuit 80 € (au lieu de 60 €), le week-end 120 € (au lieu de 100 €)

Électricité : 0,15 € du KW au delà du forfait (au lieu de 0,20 €)

### Location des salles :

Habitants de la Commune	Habitants en dehors de la commune
Week-End : 100 €	300 €
24 h en semaine : 70 €	150 €
Week-End 70 € si 5 chalets sont loués en même temps.	200 € avec location de 5 chalets.
Gaz : 6 €	

### Tarifs du Camping :

Voiture + caravane 7 € / nuit, Voiture et tente 5 €, Tente 3 €, Camping Car 10 €, campeur 1 €

## La saison 2009

Les améliorations réalisées au Village de Vacances, et la publicité faite sur internet par l'équipe de l'ADTM présidée par Maryline Menut (dont vous avez été informés dans La Feuille Manotaise du mois de juin 2009) ont porté leurs fruits – les locations pendant l'été 2009 ont dépassé toutes les prévisions pour atteindre 1159 nuitées, soit 85 semaines pour l'ensemble des chalets.

En plus des travaux déjà mentionnés, les bénévoles de l'ADTM, aidés par des manotaises ont entièrement repeint la grande salle, ce qui a pris plusieurs soirées et week-ends de travail. Les Manotais qui ont participé au Repas des Aînés le 18 octobre ont été les premiers à apprécier cette salle nouvellement redécorée.

**Bravo et un grand merci à tous !**



## Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des espaces publics

Pour répondre aux prescriptions de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", la commune de Manot a décidé (Conseil du 19/11/09) de se doter d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Il s'agit de repérer l'ensemble des travaux à effectuer pour permettre le stationnement, la libre circulation et l'accès des espaces publics aux

personnes à mobilité réduite et de fixer un ordre de priorité et un échéancier de ces travaux.

L'aménagement du centre bourg est l'occasion de mettre en œuvre une bonne partie de ces actions.

## Convention Internationale des droits de l'enfant

A l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la convention internationale des droits de l'enfant, les élèves des classes de cour élémentaire et de cour moyen ont mené avec leurs professeurs des écoles, un travail sur le contenu de cette convention.

Ils ont ensuite (avec la complicité des employés communaux) planté un arbre dans la cour de l'école, pour marquer cet anniversaire.

## REVISION DU POS en PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 04 Juillet 2008, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

La procédure longue et complexe se déroule en plusieurs étapes.

La première étape, phase de diagnostic est maintenant achevée. Un rapport est mis à la disposition du public et est consultable à la mairie dans le dossier de concertation depuis le 14 octobre 2009. Un registre d'observation a été ouvert dès janvier 2009 pour permettre à chacun de formuler ses observations.

La seconde phase consiste en l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), définissant les grandes orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement pour les 10 à 15 années à venir. Ce projet sera également mis à la disposition du public, après débat en Conseil Municipal.

Le zonage et le règlement seront élaborés à partir du PADD, et mis à disposition du public.

Le dossier complet du Plan Local d'Urbanisme sera discuté avec différents partenaires puis arrêté par le Conseil Municipal et transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (les administrations, les chambres consulaires, les communes voisines...etc). La phase de concertation s'achèvera par l'arrêt du projet par le Conseil Municipal. Au terme des 3 mois réservés à la consultation des services, le dossier sera soumis à enquête publique (1 mois) au cours de laquelle, les habitants pourront à nouveau s'exprimer.

La procédure se terminera par l'approbation de l'élaboration du PLU par le Conseil Municipal.

Pendant toute la durée d'élaboration du projet, des mesures de concertation associent les habitants : dossier déposé en mairie et contenant tous les documents de présentation du projet, au fur et à mesure de leur validation par la commission urbanisme, le Porté à Connaissance, document contenant toutes les informations de l'Etat sur la commune, registre d'observation, avis à la population, réunions publiques animées par le bureau d'études.



Les membres du Conseil Municipal ont le plaisir d'inviter les Manotaises et les Manotais, à la cérémonie des vœux pour l'année 2010, le dimanche 17 janvier à 11 h, à la salle du Village de Vacances.

Nous partagerons à cette occasion, le traditionnel verre de l'amitié.

The members of the municipal council are pleased to invite all residents of Manot to the ceremony of wishes for the new year on Sunday 17 January 2010 at 11 am in the main hall of the Village de Vacances.

On this occasion the traditional cup of friendship will be served.